

## AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

### ÉLECTION PARTIELLE – DISTRICT 4

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la présidente d'élection que :

La liste électorale du district 4 a été déposée au bureau de la municipalité le 11 mai 2018 et qu'elle fera maintenant l'objet d'une révision.

Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale du district 4 sont les suivantes :

**Peut être inscrite sur la liste électorale du district 4**, toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 18 avril 2018 :

- est de citoyenneté canadienne;
  - n'est pas en curatelle;
  - n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- et
- est soit :
    1. domiciliée sur le territoire du district 4 de la municipalité et depuis au moins 6 mois, au Québec;
    2. depuis au moins 12 mois, soit :
      - propriétaire unique d'un immeuble dans le district 4, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale municipale;
      - occupante unique d'un établissement d'entreprise dans le district 4 à la condition de ne pas être occupante d'un autre établissement de plus grande valeur locative ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale municipale;
      - copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise dans le district 4 à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 18 avril 2018.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis désigné d'un immeuble.

Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et heures suivants :

**Centre des loisirs**

240, rue Hertel

Le 24 mai 2018 de 14 h 30 à 22 h

Le 26 mai 2018 de 10 h à 13 h

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

**Bureau de la présidente d'élection**

Hôtel de ville

777 rue Laurier

Beloeil (Québec) J3G 4S9

Téléphone : 450 467-2835 poste 2871

Courriel : election@beloeil.ca

DONNÉ à Beloeil, ce 16 mai 2018

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Présidente d'élection

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Cet avis a été affiché conformément à la loi, le 16 mai 2018.

Il a été publié dans l'Oeil Régional, édition du 16 mai 2018.

\_\_\_\_\_  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière